

**2023/0103**  
**DÉPARTEMENT DU NORD**  
**ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE**  
**COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 28/12/2023  
Reçu en préfecture le 28/12/2023  
Publié le **28 DEC. 2023**  
ID : 059-215900358-20231228-20231228\_D0092-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois décembre, à 09 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 14

Étaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. PETIT. CHATELAIN. WERY.  
JOSSET. RAVIDAT. ASCONE

Mmes MERCIER. WAUCHER. CAFFIAU.

Absents ayant donné procuration : Mme PREVOST (BLANDO) à M. BADIDI.  
Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

Absents excusés : Mme DELBRUYERE (STALLA) et M. CHRETIEN.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET, Mme MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : DESAFFECTATION DE LA PARCELLE 17 RUE DU MONT INCULTE.**

Vu la délibération, en date du 03 juillet 2023, relative au déclassement d'une partie de la voie communale sise 17 rue du Mont Inculte, d'une superficie d'environ 80 m<sup>2</sup>, dont la parcelle est une impasse constituée d'une allée en terre et en gravier.

*En vertu d'une cession de délaissé de voirie à un riverain (en l'occurrence délaissé qui constitue une impasse et n'est pas utilisée pour la circulation) il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique (référence à la réponse de la question écrite n° 03420 du 06/12/2012 du JO Sénat du 12/03/2015).*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** la désaffectation de la parcelle sise 17 rue du Mont Inculte.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la poursuite de cette affaire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
AVESNELLES, le **27 DEC. 2023**  
Le Maire,

